

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2010

Présents : Claude CULIE, Maire, Francis SEGONNE, Cécile KIEFFER, Annie MOLINIE, Régis GRANIER, Patrick PISTRE, Olivier ALBERT, Alain CORMARY, Bernard VAREILLES, Marie-France HERAIL, Rosine RAMADE, Lucien MIALHE.

Thierry CALVET a donné procuration à Richard FABRES.

Annie MOLINIE a été nommée secrétaire de séance.

Le précédent conseil est adopté à l'unanimité (12 voix).

Monsieur le Maire stipule que la démission de Jean-Paul LOUP est effective depuis le 2 février 2010 (date de réception de la lettre recommandée) ; Le siège reste vacant, il n'est pas nécessaire d'organiser de nouvelles élections pour le remplacer. (Il y a élection si 1/3 des membres démissionnent).

Arrivée de Richard FABRES.

1°) COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 ET COMPTES DE GESTION

Mr VERBEKE procède à la lecture des comptes administratifs 2009

- 1 Services Funéraires :

Section de fonctionnement

Total dépenses : 3 680,84 €uros

Total recettes : 1 590,00 €uros

Résultat de fonctionnement 2009 : - 2 090,84 €

Résultat de clôture 2008 : 10 754,36 €

Résultat de clôture 2009 : 8 663,52 €

Le budget du service funéraire étant supprimé au 31/12/2009, le résultat de clôture 2009 sera repris au budget général de la commune en R001.

- 2 Service eau et assainissement :

Section d'exploitation :

Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	16 830,92	70 – Produits de services	115 253,29
012 – Charges de personnels	15 000,00	74 – Dotations participations	2 515,63
014 – Atténuation de produits	10 408,00	77 – Produits exceptionnels	1 126,00
66 – Charges financières	12 538,13		
67 – Charges exceptionnelles	685,59		
68 – Dotations aux amortissements	39 664,48		
Total dépenses	95 127,12	Total recettes	118 894,92

Résultat d'exploitation 2009 : 23 767,80 €

Résultat de clôture 2008 : 32 408,74 €

Résultat de clôture 2009 : 56 176,54 €

Section d'investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations non affectées	18 031,06	257 834,75
516 – Protection captage		
523 – AEP divers	2 814,32	
524 – Assainissement divers	6 087,22	
Total	26 932,60	257 834,75

Résultat d'investissement 2009 : 230 902,15 €
 Résultat de clôture 2008 : 15 166,25 €
 Résultat de clôture 2009 : 246 068,40 €

- 3 Budget général de la commune :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	180 894,20	013 – Atténuation de charges	44 874,39
012 – Charges de personnels	353 254,83	70 – Produits de service	90 964,44
65 – Autres ch. gestion courantes	62 445,77	73 – impôts et taxes	204 011,01
66 – Charges financières	15 821,73	74 – Dotations participations	325 962,92
67 – Charges exceptionnelles	1 374,74	75 – Autres Pds gestions courantes	25 190,21
		76 – Produits financiers	8,10
		77 – Produits exceptionnels	10 059,18
Total dépenses	613 791,27	Total recettes	701 070,25

Résultat de fonctionnement 2009 : 87 278,98 €
 Résultat de clôture 2008 : 150 782,47 €
 Résultat de clôture 2009 : 238 061,45 €

Section d'investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations non affectées	51 139,58	221 434,57
199 – Réorganisation services mairie	3 793,53	755,76
208 – Bâtiments communaux	4 806,79	
209 – Matériel de bureau - informatique	6 630,86	
215 – Rénovation piscine	3 605,34	
216 – Installation chauffage mairie		1 874,00
220 – Rénovation garages	296,87	2 009,25
221 - Aménagement espace vert	861,12	
Total dépenses	71 134,09	226 073,58

Résultat d'investissement 2009 : 154 939,49 €
 Résultat de clôture 2008 : - 127 114,66 €
 Résultat de clôture 2009 : 27 824,83 €

Après cette lecture Mr Claude CULIÉ, Maire, quitte la salle.

Conformément à la loi M. Francis SEGONNE 2^{ème} adjoint fait procéder aux votes :

Résultat des votes :

Le compte administratif 2009 du budget général est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2009 du budget de l'eau est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2009 du budget funéraire est adopté à l'unanimité.

Les comptes de gestion établis par le trésorier (budget général, eau, funéraire) sont adoptés à l'unanimité.

2° AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Monsieur le Maire expose au conseil que les comptes administratifs de l'exercice 2009 font apparaître les résultats votés ci-dessus et qu'il convient, comme le prévoit l'instruction M14, d'affecter.

Mr Le Maire présente l'affectation des résultats 2009

1 - Service de l'eau et de l'assainissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2009 :	230 902,15 €
Résultat de clôture 2008 :	15 166,25 €
Résultat de clôture 2009 :	246 068,40 €

Ce résultat sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne :
« **Résultat d'investissement reporté** ».

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation 2009 :	23 767,80 €
Résultat de clôture 2008 :	32 408,74 €
Résultat de clôture 2009 :	56 176,54 €

Ce résultat est affecté pour 52 380,06 au c/1068 « excédent de fonctionnement capitalisés »

Le solde pour un montant de 3 796,48 sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne « résultat de fonctionnement reporté »

2 - Budget général de la Commune

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2009 :	154 939,49 €
Résultat de clôture 2008 :	- 127 114,66 €
Résultat de clôture 2009 :	27 824,83 €

Ce résultat sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne :
« **Résultat d'investissement reporté** ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement 2009 :	87 278,98 €
Résultat de clôture 2008 :	150 782,47 €
Résultat de clôture 2009 :	238 061,45 €

Ce résultat est affecté pour 163 439,17 au c/1068 « excédent de fonctionnement capitalisés »

Le solde pour un montant de 74 622,28 sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne « résultat de fonctionnement reporté »

Les affectations des résultats 2009 pour le budget général et le budget de l'eau sont adoptées à l'unanimité.

3° TAUX DES TAXES POUR 2010

Monsieur le Maire rappelle que le taux d'imposition de la commune a une incidence sur les dotations de l'état. Ce dernier ne fait d'effort que si la commune elle-même en fait, de plus il ne faudrait pas se laisser distancer au niveau départemental. Il propose donc de relever le taux des taxes de 2,5 %, ce qui équivaldrait à une rentrée supplémentaire de 4 000 €.

Les taux suivants sont proposés :

- Le taux de la taxe d'habitation passerait à 7,48%
- Le taux de la taxe foncière bâtie passerait à 16,19%
- Le taux de la taxe foncière non bâtie passerait à 70.74%

Vote :

Contre : 2 (A. Cormary, R. Ramade)

Abstention : 0

Pour : 12.

4° REPARTITION DES CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire donne lecture du document de répartition des charges transmis par la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de La Caune.

Pour Vabre, pour l'année 2009, le montant des dépenses s'est élevé à 72 187,51 €, le montant des recettes à 121 147,80 € d'où un excédent de 48 960,29 €.

La Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de La Caune reste donc devoir à la commune la somme de 48 960,29 €

Vote : adopté à l'unanimité.

5° BUDGETS PRIMITIFS 2010

Mr le Maire demande à Mr VERBEKE de présenter les budgets primitifs pour l'année 2010

1 – Service de l'eau et de l'assainissement

Section d'exploitation :

Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	23 449,00	002 – Excédent antérieur reporté	3 796,00
012 – Charges de personnels	15 000,00	70 – Produits de services	121 215,00
014 – Atténuation de produits	10 500,00	74 – Dotations participations	3 500,00
66 – Charges financières	11 410,00	77 – Produits exceptionnels	500,00
67 – Charges exceptionnelles	2 000,00		
68 – Dotations aux amortissements	39 652,00		
022 – Dépenses imprévues	2 000,00		
023 – Virement section d'invest.	25 000,00		
Total dépenses	129 011,00	Total recettes	129 011,00

Section d'investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations non affectées	35 324,00	368 864,00
516 – Protection captage	55 200,00	21 660,00
523 – AEP Divers	35 000,00	
524 – Assainissement divers	40 000,00	
526 – AEP Las combettes	200 000,00	
527 – Assainissement Suppliant ZA Prat d'escous	25 000,00	
Total	390 524,00	390 524,00

Vote : adopté à l'unanimité

2 – Budget général de la Commune

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	195 090,00	002 – Excédent antérieur reporté	83 286,00
012 – Charges de personnels	372 700,00	013 – Atténuation de charges	20 000,00
023 – Virt sect° investissement	133 591,00	70 – Produits de service	112 650,00
65 – Autres ch. gestion courantes	65 100,00	73 – impôts et taxes	226 523,00
66 – Charges financières	13 200,00	74 – Dotations participations	316 417,00
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00	75 – Autres Pds gestions courantes	20 000,00
		76 – Produits financiers	5,00
		77 – Produits exceptionnels	1 800,00
Total dépenses	780 681,00	Total recettes	780 681,00

Section d'investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations non affectées	47 652,00	351 299,00
208 – Bâtiments communaux	10 000,00	
209 – Matériel de bureau - informatique	18 500,00	
213 – Rénovation salle polyvalente	25 000,00	5 780,00
215 – Rénovation piscine	361 600,00	163 282,00
216 – Installation chauffage mairie	28 000,00	6 965,00
217 – Acquisitions immobilières	7 000,00	
220 – Rénovation garages		436,00
221 – Aménagement espace vert	25 000,00	
223 – Ecole Numérique Rurale	14 000,00	8 990,00
Total	536 752,00	536 752,00

Vote : Adopté à l'unanimité

3 - Budget Services à la Personne

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	1 500,00	70 – Produits de service	25 000,00
012 – Charges de personnels	23 500,00		
Total dépenses	25 000,00	Total recettes	25 000,00

Vote : adopté à l'unanimité.

4 – Budget photovoltaïque

M. le Maire informe le Conseil que suite au projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux, il est nécessaire de créer le budget annexe « Photovoltaïque » qui retracera toutes les opérations afférentes à cette activité. Ce budget annexe suivra la nomenclature M4. Il sera créé au 15/04/2010

Vote : adopté à l'unanimité

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
23 – Immobilisations en cours	477 000,00	13 – Subvention d'investissement	74 500,00
		16 - Emprunt	402 500,00
Total dépenses	477 000,00	Total recettes	477 000,00

Vote : adopté à l'unanimité

6° TOIT DES ATELIERS – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Francis SEGONNE donne la liste des architectes contactés ainsi que leurs honoraires

- CABANNE-SEGUIER qui prend 9,80 % des travaux
- ROSANNE SABATIER 10,81 %
- MEUNIER-GIMBERGUE 8,6 %

Seul M. GIMBERGUE qui est maître d'œuvre s'est déplacé et a déjà fait ce genre d'opération. Monsieur SEGONNE propose donc de travailler avec le cabinet MEUNIER-GIMBERGUE.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 1 (R. Granier)

Pour : 13

7° CREATION D'UN EMPLOI A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire, selon l'article 3 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour remplacer Michèle Enjalby qui prend sa retraite début juillet. Le poste serait pourvu par un contrat à durée déterminée non complet (17,5 h), pour effectuer les tâches suivantes :

- accueil du public
- gestion du courrier
- secrétariat

Cette création de poste se fera au 1^{er} échelon de l'échelle 3 IB 297 IM 292 au taux horaire de 8,87 €.

La création du poste est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire nous informe qu'à la suite d'un appel à candidature, 35 candidates ont été intéressées. Après un premier tri effectué, 6 ont passé un entretien. C'est finalement Mme Katia SIGUIER, 38 ans, de Guyor qui a été retenue. Elle commencera le 26 avril.

8° RENOUELEMENT DU C.A.E. DE L'ECOLE

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement du contrat de Céline MIALHE à l'école. Celui-ci se termine le 1^{er} juin, il faudrait donc le renouveler une dernière fois du 2^{er} juin 2010 au 1^{er} février 2011.

La proposition est votée à l'unanimité.

9° LE TOUR DES COMMISSIONS

AUTORISATION D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil que la délibération prise afin que le Maire puisse déposer toutes les demandes d'urbanisme, a été rejetée par la sous-préfecture. En effet, nous devons délibérer pour chaque opération séparément. Monsieur le Maire demande donc une autorisation pour :

- Permis de démolir relatif aux bâtiments en ruine sis route de Castres
- Permis de démolir relatif à la maison sise 1 route du Sidobre
- Permis de construire relatif à la rénovation du toit des ateliers municipaux
- Déclaration préalable concernant la rénovation des locaux sis 13 rue Céline Marc en vue de l'implantation d'un distributeur de billet

Vote : Adopté à l'unanimité.

CONVENTION ATESAT

La DDT a mis en place une convention (ATESAT) afin que ses services puissent aider les mairies en tant que maître d'œuvre pour différentes tâches (routes, ...) mais sans monter les dossiers. Ceci pour une participation de 411 € par an. Régis GRANIER donne lecture d'un résumé de la convention.

Vote :

Contre : 6 (F. SEGONNE, R. RAMADE, A. CORMARY, R. FABRES, L. MIALHE, B. VAREILLES)

Abstention : 6 (C.CULIE, C. KIEFFER, T. CALVET, A. MOLINIE, P. PISTRE, M.F. HERAIL)

Pour : 2 (R. GRANIER, O. ALBERT).

La convention ATESAT n'est pas renouvelée avec les services de la DDT

10° QUESTIONS DIVERSES

- Rénovation mairie : le dossier ayant été transféré à la Communauté de Communes notre contrat de maîtrise d'œuvre avec M. FARAMOND est sans objet. Une nouvelle maîtrise d'œuvre sera lancée par la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.
- Suite à la visite du service voirie du Conseil Général, la route qui mène à BRASSAC et plus précisément entre Ferrière et Brassac, quelques portions seront réaménagées. Pour la rénovation complète de cette route, il faudra attendre car elle n'est pas classée prioritaire.
- Les ordinateurs pour la mairie sont commandés, ainsi que les logiciels
- Pour les travaux piscine, une étude béton est en cours. Une grosse fuite a été réparée pour l'ouverture éventuelle de cet été. Monsieur le Maire attend des informations plus précises de la DDASS sur le bac tampon.
- Des représentants du Crédit Agricole sont venus visiter la trésorerie pour le distributeur de billets. Ils étudient le dossier avec les projections budgétaires, le Conseil d'Administration se décidera par la suite.
- Frédéric GUY et Philippe MAFFRE étant absent, nous avons embauché temporairement Maxime JULIEN jusqu'à fin juin.
- Au niveau du pont vieux, et suite à un courrier d'un riverain, la police de l'eau demande une étude sur les modifications à apporter à la chaussée et à l'embouchure du canal afin d'optimiser l'utilisation de la zone d'expansion créée par la démolition du bâtiment.
- Le goudronnage de la rue Vieille se fera en septembre lors des congés de la boulangerie. Les trottoirs seront supprimés, il y aura un caniveau central en granit.
Le Syndicat d'Initiative et la bibliothèque seront autorisés à installer des jardinières devant leurs entrées.
- Monsieur le Maire demande que la commission funéraire étudie la révision des concessions à perpétuité. Richard FABRES remplace Jean-Paul LOUP qui faisait partie de cette commission.
- La commission finance devra quant à elle étudier le prix des repas pour la mini crèche.
- L'enquête publique pour le P.L.U.I. se tiendra du 17 mai au 18 juin. La présence du commissaire enquêteur à Vabre est fixée le 1^{er} jour de 9h à 12h et le dernier jour de 14h à 17h.
- La ligne à haute tension qui va de Luzières au Pradel en passant par le Bouissas va être enfouie.

La séance est levée à 0h30.